

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 23 MARS 2007**

Délibération
n° 2007.03.104

**Construction de la
nouvelle station
d'épuration à FLEAC -
Modification de la
convention
d'indemnisation
agricole à Monsieur
DUMERGUE Jean-
Pierre**

LE VINGT TROIS MARS DEUX MILLE SEPT à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis Salle du conseil suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **16 mars 2007**

Membres présents :

Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Didier LOUIS, Jean-Claude BESSE, Bernard ALLIAT, Jean-Claude BONNEVAL, Jean BOUGETTE, Robert CHABERNAUD, Bernard CHARRIER, Michel CHAVAGNE, Bernard CONTAMINE, Jean-Yves DE PRAT, Louis DESSET, Guy DUPUIS, Annie FOUGERE, Maurice FOUGERE, Jean-Pierre GRAND, Maurice HARDY, Michel HUMEAU, Jean MARDIKIAN, Gérard MARQUET, Lionel MERONI, Philippe MOTTET, Daniel OPIC, Christian RAPNOUIL, Bernard SAUZE, Jean-Jacques SYOEN, Jacqueline WILDE

Ont donné pouvoir :

Philippe BERTHET à Bernard CONTAMINE, André BONICHON à Bernard CHARRIER, Martine FAURY à Jean-Jacques SYOEN, Gilles VIGIER à Jean-Claude BESSE

Excusé(s) représenté(s) :

Patrick RIFFAUD par Jacqueline WILDE

Excusé(s) :

Jean DUMERGUE, François ELIE, Jean-Michel LAMOUREUX, Jean-Claude MOGIS, Alain PIAUD

**ENVIRONNEMENT / ASSAINISSEMENT - EAUX
USÉES**

Rapporteur : **Monsieur DOLIMONT**

**CONSTRUCTION DE LA NOUVELLE STATION D'EPURATION A FLEAC - MODIFICATION DE LA
CONVENTION D'INDEMNISATION AGRICOLE A MONSIEUR DUMERGUE JEAN-PIERRE**

Dans le cadre de la construction de la future station d'épuration à l'ouest de l'agglomération d'Angoulême, la ComAGA a approuvé par délibération n°372 du 17 novembre 2005 l'acquisition de la parcelle AX 11 appartenant à Monsieur DUMERGUE Michel et située sur la commune de FLEAC.

Cette parcelle étant exploitée par un fermier, Monsieur DUMERGUE Jean-Pierre, la ComAGA a approuvé, par délibération n°172 du 23 juin 2006, le projet de convention d'indemnisation agricole en vue de la libération de la parcelle AX 11 par l'exploitant.

Ce projet faisait intervenir le propriétaire (Monsieur DUMERGUE Michel), son fermier (Monsieur DUMERGUE Jean-Pierre) et le futur acquéreur, la ComAGA.

La ComAGA est devenue propriétaire de la parcelle de Monsieur DUMERGUE Michel par acte notarié signé le 23 janvier 2007.

En revanche, la convention d'indemnisation agricole au profit de l'exploitant agricole n'a pas été signée en raison du récent décès du propriétaire vendeur.

En conséquence, afin de pouvoir procéder au versement de l'indemnisation agricole au fermier, il convient de modifier le projet initial de convention d'indemnisation en faisant seulement intervenir la ComAGA, nouveau propriétaire des lieux et le fermier.

Cette modification permettra une signature effective de la convention et le versement de l'indemnité agricole à Monsieur DUMERGUE Jean-Pierre.

Vu l'avis favorable de la commission environnement du 27 février 2007,

Je vous propose :

DE MODIFIER la délibération n°172 du 23 juin 2006 afin de retirer l'intervention de l'ancien propriétaire du projet de convention d'indemnisation à Monsieur DUMERGUE Jean-Pierre, conformément au projet ci-joint.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :

Reçu à la Préfecture de la Charente le :

27 mars 2007

Affiché le :

27 mars 2007